

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES

(soumis à la loi du 6 juillet 1989 - art.5)

- a) HONORAIRES (visites, constitution dossier
rédaction bail, état lieux)
- 72% TTC du loyer mensuel charge bailleur
 - 72% TTC du loyer mensuel charge locataire

Dans la limite de 11€/m2 de surface habitable
dont 3€/m2 pour l'état des lieux

- b) REDACTION BAIL SEULE (avec état des lieux)
- 50% TTC du loyer mensuel charge bailleur
 - 50% TTC du loyer mensuel charge locataire

Dans la limite de 11€/m2 de surface habitable
dont 3€/m2 pour l'état des lieux

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

- a) HONORAIRES (recherche locataire, visites,
const. dossier, rédaction bail, état lieux)
- 2 mois de loyer HT charge locataire
- b) REDACTION BAIL SEULE (avec état des lieux)
- 1 mois de loyer HT charge locataire

GESTION

Habitation ou autre : 6% TTC encaissements

**GARANTIE DU PAIEMENT DES LOYERS,
CHARGES TAXE IMPAYES ET DETERIORATIONS
IMMOBILIERES (facultative)**

3% TTC du quittancement (Habitation)

4% TTC du quittancement (autre habitation)

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

PRIX DE VENTE		HONORAIRES CHARGE
		VENDEUR TTC
De	0€	Forfait
A	24 999€	3 000 €
De	25 000€	
A	44 999€	12,00%
De	45 000€	
A	74 999€	10,20%
De	75 000€	
A	124 999€	8,40%
De	125 000€	
A	229 999€	7,20%
Au-delà	230 000€	6,00%